

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 16/07/2009

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, GINDRE Nicolas, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean- Christophe.
Absents excusés :	PERALTA Françoise qui donne procuration à PERRIN Raphaël. MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à GINI Patrick
Secrétaire de Séance	MICHAUD Sylvie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 25/06/2009 qui est approuvé à l'unanimité.

I. PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

M. le Maire rend compte à l'assemblée de la 3^{ème} réunion publique du Plan Local d'Urbanisme qui s'est tenue le 10 juillet 2009 à la Mairie de Septmoncel et qui concernait plus particulièrement le zonage et le règlement.

Quelques propriétaires sont intervenus suite au courrier qui leur a été adressé les informant du déclassement de leurs terrains, désormais situés en zone non constructible.

Il rappelle que le Plan d'Occupation des Sols (POS) comptait 26 hectares de zones urbanisables. 6 hectares seulement peuvent être classés en zone constructible dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuel, pour répondre aux exigences de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13/12/2000 qui impose une utilisation économe de l'espace et un équilibre entre aménagement et préservation des espaces naturels.

M. le Maire évoque également la problématique liée à l'urbanisation d'une zone limitée au Crêt Bolomy.

En réponse à d'autres questions soulevées, M. le Maire invite la population à consulter le site internet de Septmoncel : www.septmoncel.fr rubrique « actualités – vie communale » où sont répertoriés la présentation du PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les Orientations d'Aménagement, ... et divers comptes-rendus de réunions.

Par ailleurs, Melle Maï-Lys REGAD, en charge du projet, propose un nouveau schéma d'aménagement de la zone « Les Champs de l'Eglise », tout en limitant la création de voirie et préconisant de l'habitat mitoyen ou collectif, compte tenu de la topographie.

Enfin, M. le Maire demande que les emplacements réservés du POS soient réactualisés. Il s'agit d'emplacements privés pouvant avoir une nécessité d'usage public (ex : aménagement de talus en parking ou élargissement de voie).

II. SIDEC : RENFORCEMENT DU CARREFOUR DE LA TRACE ET DU MANON

M. Le Maire fait part de l'estimation définitive du SIDEC en date du 10/07/09 couvrant les travaux de renforcement basse tension et d'enfouissement du carrefour de la Trace et du Manon. Le calcul fait état d'un montant global des travaux de 130 720.00 € TTC dont le financement est le suivant :

- 36 % de participation du Conseil Général	47 059.20 €
- 29 % à la charge du SIDEC	37 908.80 €
- 16.4 % de récupération de TVA	21 438.08 €
- 18.6 % de participation de la collectivité	24 313.92 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention à passer avec le SIDEC incluant une participation financière de 24 313.92 € pour la réalisation de l'opération précitée,
- Dit que les dépenses liées à la présente décision seront imputées au chapitre 23, article 238 du budget de la commune,
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

III. SCEB : TRAVAUX ANNEXES TELECOM

M. le Maire rappelle qu'il serait souhaitable de réaliser l'effacement du réseau France Telecom en simultané avec celui des réseaux basse tension sur les secteurs de la Rue du Mont et du Manon et présente les devis de l'entreprise SCEB qui s'élèvent à :

- 1 785.21 € TTC pour le secteur de la Rue du Mont,
- 11 094.99 € TTC pour le secteur du Manon.

Considérant qu'une partie des travaux est effectuée au profit de la propriété privée « La Chandoline », la question est posée de solliciter une éventuelle participation du bénéficiaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les devis présentés et décide de financer cette opération non prévue au BP 2009 en procédant à une décision modificative actée en fin d'année. M. le Maire est mandaté pour discuter avec les propriétaires de « La Chandoline » concernant le raccordement Télécom.

IV. COURRIERS DIVERS

A) GEOMETRE SCP PRUNIAUX

Le Conseil Municipal retient le devis de la SCP PRUNIAUX, géomètre, pour un relevé topographique et une étude de faisabilité d'un parking à la place des garages attenant à l'Hôtel des Monts Jura ainsi que d'une voie d'accès aux Curtilllets.

Le devis porte sur une superficie de 0.5 hectare et s'élève à 1 136.20 € TTC, pris en charge à 50% par la collectivité, selon la délibération du 25/06/09.

B) INSPECTION ACADEMIQUE

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 13/07/2009 de M. Roland FRANIATTE, Inspecteur d'Académie, validant le dossier de candidature de la collectivité au programme « Ecole Numérique Rurale » au titre de la 2nde tranche. Le versement des crédits pour cet équipement informatique sera effectué au cours du dernier trimestre de l'année.

C) COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES COMBES : COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE

M. le Maire rappelle qu'une convention entre la Communauté de Communes des Hautes Combes et la Commune de Septmoncel a été signée le 10/03/1995, entrant en vigueur le 01/01/1998 pour une période de 10 ans, destinée à compenser la perte de la taxe professionnelle de la collectivité suite à la restructuration de la Société DALLOZ Frères sur la zone d'activité du Grand Essard.

Lors du Conseil Communautaire du 02/07/09, un avenant n° 4 à la Convention n° 95-01 a été validé afin de poursuivre la compensation financière de la taxe professionnelle à la commune de Septmoncel, pour deux ans, avec une somme forfaitaire de 30 000 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ladite délibération et autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention n° 95-01.

D) S.M.D.T. – CREATION D'UN TOPO RAQUETTES

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 09/07/09, reçu le 16/07/09, du Syndicat Mixte de Développement Touristique du Haut-Jura informant de son projet de rééditer un topo guide des sentiers raquettes.

Il est demandé à la collectivité de valider ou modifier les circuits et de faire signer des conventions de passage à tous les propriétaires de terrains concernés, et ce, avant le 1^{er} août, dernier délai.

M. le Maire, tout en étant favorable au projet, propose d'adresser un courrier à M. le Président du SMDT afin d'obtenir un délai plus conséquent pour ce faire. Compte-tenu des circuits, il faut redéfinir les parcelles, contacter les propriétaires et obtenir leur accord, ce qui est difficilement réalisable dans le temps imparti.

E) CENTRE DE VACANCES DE « LA COURONNE »

Par courrier en date du 10/07/09, Mme TERRIEN, responsable du centre, sollicite le prêt d'une salle pour la période du 08 au 12/08/09 pour la pratique de Tai-Chi-Chuan en cas de pluie. Le centre de vacances de « La Couronne » ne possédant pas de pièce suffisamment spacieuse pour cette activité.

Le Conseil Municipal est favorable de mettre à disposition en cas de pluie seulement la salle du préau de l'école. M. le Maire propose d'établir une convention signée par les parties.

F) DEMANDE D'UTILISATION DU SITE DU REPLAN

M. le Maire fait part d'une demande d'autorisation de M. Quentin LAZZAROTTO pour utiliser le site du Replan le samedi 1^{er} août à l'occasion d'une fête des anciens élèves du Lycée du Pré St Sauveur.

L'assemblée est favorable à cette demande.

V. QUESTIONS DIVERSES

A) REVETEMENT PARKING DE LA POSTE

M. le Maire rappelle que lors de la décision de créer un parking sous la Poste, il avait été décidé de faire réaliser par la Société SJE une imprégnation bicouche pour un montant de 2 726.88 € TTC.

Néanmoins, après examen approfondi des contraintes liées au déneigement et afin d'assurer une meilleure résistance du revêtement, il est préconisé de réaliser un enrobé à chaud, ce qui représente un coût de 4 180.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, opte pour le tapis d'enrobé à chaud et autorise M. le Maire à signer le devis.

B) S.M.D.T. – PROPOSITION DE FORFAIT POUR TAXE DE SEJOUR

Mme Claudie PILLARD, déléguée au SMDT, fait part de la difficulté du Syndicat à encaisser de la part des hébergeurs (hôtels et gîtes) la taxe de séjour qu'ils doivent percevoir de leurs clients. Une proposition est à l'étude pour mettre en place un forfait de manière à ce que tous les hébergeurs perçoivent et reversent la taxe.

L'assemblée est invitée à réfléchir, à définir des critères et à formuler un avis à la rentrée.

C) TRAVAUX EN COURS

1) - Infrastructure à l'école : M. Le Maire rappelle la délibération du 14/05/09 décidant la création de la plate-forme permettant l'installation d'une structure extérieure et la participation à hauteur de 10% de l'achat des équipements.

Ce projet bénéficie des aides financières du Département à hauteur de 20 % du montant TTC, de l'association des Parents d'Elèves pour un montant de 7000 € et de l'Entreprise DALLOZ pour un montant de 800€.

Compte-tenu de ces aides, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de financer le complément de ce projet.

Par ailleurs, le mur de soutènement pour l'infrastructure est en cours de réalisation.

Les travaux afférant à l'escalier d'accès depuis le parking de la Poste et au mur de soutènement de l'école sont actuellement assurés par l'employé communal.

2) - Plate-forme à la Fin du Pré : La phase 1 des travaux de la plate-forme visant à accueillir un terrain de jeux en dur est en cours de finalisation. Cette plate-forme aura un usage multifonctionnel.

3) - RIS du « Stand » - Fin du Pré : Les photos ont été installées sur le panneau par l'entreprise BLANC de St-Claude. Reste à mettre en place l'agencement autour de ce panneau.

D) CHAUFFERIE BOIS- ENERGIE

M. Jean-Christophe SAVOIE présente les tenants et aboutissants pour une étude de faisabilité d'un projet de chaufferie-bois.

En premier lieu, il convient de définir l'emplacement le plus stratégique par rapport aux bâtiments à desservir.

D'autre part, M. le Maire propose d'étudier la possibilité que la chaudière bois desserve d'autres bâtiments privés.

Un cahier des charges est en cours de réalisation, en collaboration avec l'AJENA.

Séance levée à 23 h 35

Affiché le 21/07/2009

Le Maire,
Raphaël PERRIN